



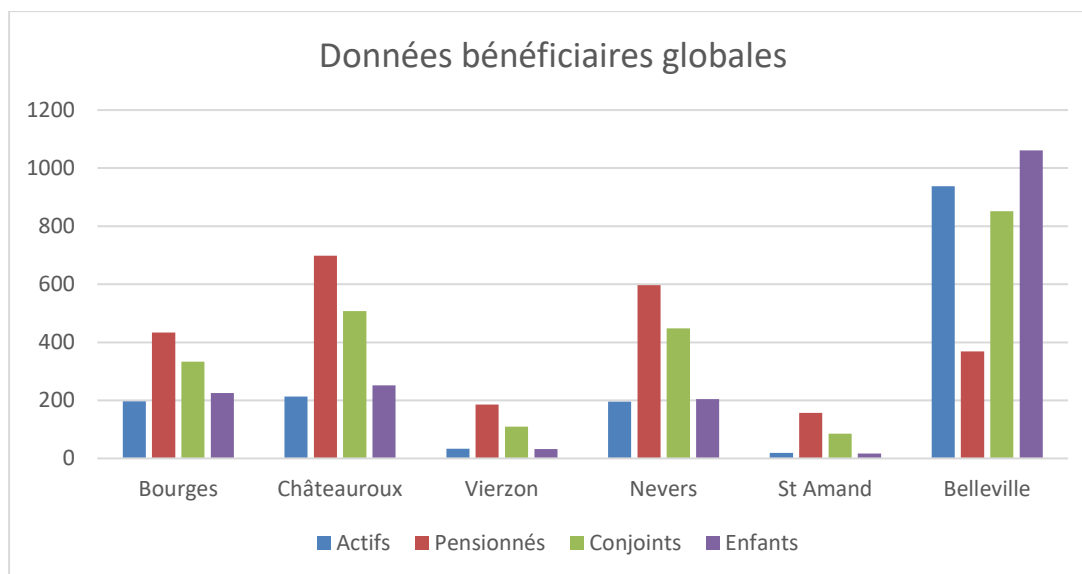
DOSSIER SPECIAL SLVIE : LES REPONSES A TOUTES VOS QUESTIONS !

Une SLVie, c'est quoi, c'est qui ?

Les SLVie, pour Section Locale de Vie, sont les structures locales des Activités Sociales. Régies par le règlement commun et particulier des CMCAS, elles sont composées de membres de bureau et de délégués. Il y en a 6 sur le périmètre de la CMCAS Berry Nivernais, les voici ainsi que leurs membres de bureau :

- ⇒ **SLVie 01 : Bourges** : Hervé Gautier (président) – Sébastien Gimonet – Ludovic Foucher – Eric Jorandon – Sylvain Dupuy – Patrice Leclercq – Bertrand Merleau – Serge Aupetit
- ⇒ **SLVie 02 : Châteauroux** : Fabien Larcher (président) – Ophélie Verdin – Mathias Chollet – Christophe Ferret – Kevin Le Strat – Cédric Rabouan – Jessy Chailler – Nicolas Perez – Daniel Derrier – Patrick Pradet – Francis Mendez – François Clément
- ⇒ **SLVie 03 : Vierzon** : Dominique Plasson (président) – Sébastien Sirrey – Patrick Gandais – Jean-Claude André – Alain Bongrand – Jean-Lou Dallois – Eric Turowski – Jean Pimpaud
- ⇒ **SLVie 04 : Nevers** : Marie-Laure Cousin (présidente) – Sébastien Duroch – Jean-Philippe Berthier – Nicolas Oukidja – Florence Lavache – Marie-Jeanne Daubrenet – Yves Damman – Henri Bravais
- ⇒ **SLVie 05 : Saint-Amand Montrond** : Vincent Momboisse (président) – Frederic Bounaix – Jérémy Pasquier – Morgan Pernin – Brigitte Gallard – Christine Grisel – Bernard Raynaud – Laurent Savignat – Christophe Duchezeau
- ⇒ **SLVie 09 : Belleville – Cosne** : Thierry Boisgibault (président) – Claire Pretre – Patricia Frot – Tiphany Carrier – Laetitia Castille – Isabelle Romao – Pierre Parisse – Maryse Regnier – Pascal Correy – Patrick Pletu – Didier Ruelle

Découvrez ci-dessous un aperçu de la répartition des bénéficiaires par SLVie :



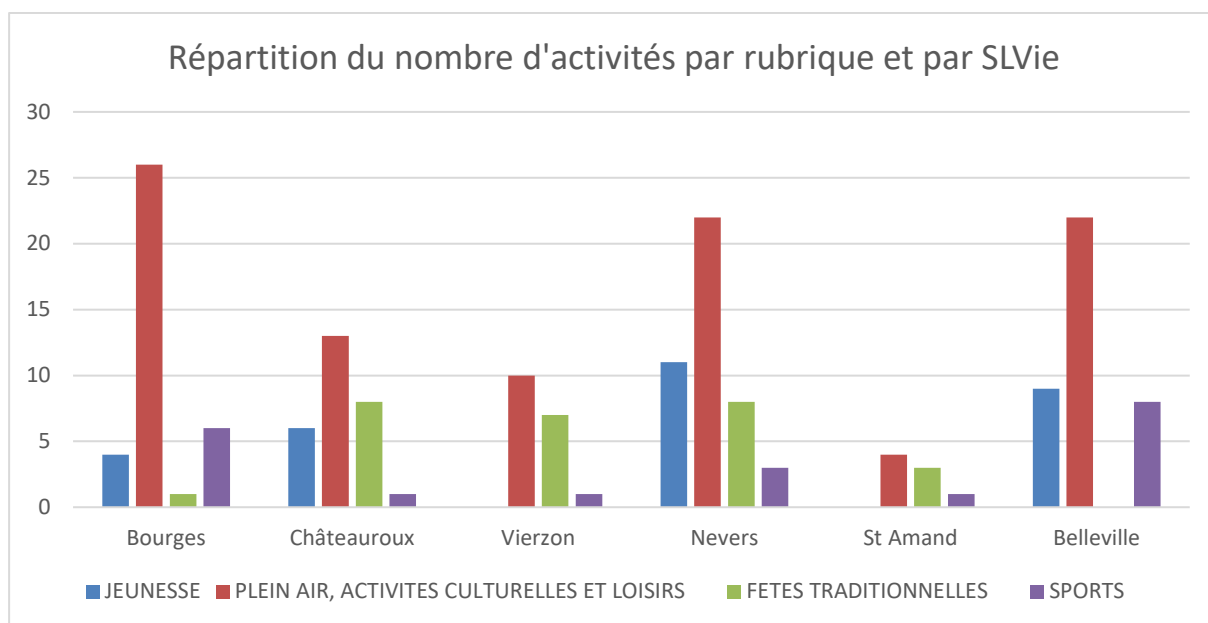
Ok ! mais à quoi servent-elles ?

Les SLVie sont le lien de proximité, un peu comme la porte d'entrée, entre les bénéficiaires et les Activités Sociales. Les femmes et les hommes qui les composent, qu'ils soient membres de bureau ou délégués, sont présents pour échanger, renseigner, discuter et être à l'écoute des bénéficiaires.

Ils sont également les premiers intervenants pour les questions de Solidarité et d'aide aux bénéficiaires.

Ce sont les SLVie qui proposent des activités de proximité, Par et Pour les bénéficiaires !

Regardons les volumes d'activités proposés par chaque SLVie pour 2024, en fonction des différentes rubriques budgétaires utilisées :



On constate que les activités proposées ne sont pas les mêmes en fonction des SLVie !

En effet, les activités portées par les SLVie sont en adéquation avec les bénéficiaires qu'elles représentent. Pour exemples :

- ⇒ Il n'y a pas d'activité type « Fête traditionnelles » sur le périmètre de Belleville, car ce sont principalement les repas pensionnés qui sont inscrits dans cette rubrique, et qu'il n'y a plus de demande pour cette activité
- ⇒ A l'inverse, il y en a plus à Nevers et Châteauroux, qui proposent, à la demande des bénéficiaires, plus de repas pensionnés, comme dans l'Indre où des repas sont proposés sur différents secteurs
- ⇒ Pas d'activité jeunesse à Vierzon et Saint Amand, car peu d'enfants sont présents sur le périmètre et l'arbre de Noël est centralisé à Bourges

Ces éléments permettent de comprendre l'utilité des SLVie, qui s'adaptent en fonction des attentes, des besoins, des expressions des bénéficiaires, directement en lien avec l'aspect démographique de leur secteur.

Aujourd'hui, comment les SLVie proposent-elles leurs activités ?

Les activités sont proposées par les bureaux de SLVie, parfois sur la base des propositions faites par les bénéficiaires, parfois issues directement de l'imagination des membres. Elles doivent répondre aux orientations politiques de la CMCAS, avec de la Solidarité (principe du coefficient social par exemple, chacun paye en fonction de ses moyens), de l'accès à la Culture, aux Sports et aux Loisirs, à l'émancipation de tous ou encore du Vivre Ensemble.

Plus il y a d'échanges entre les bénéficiaires et les délégués ou membres du bureau des SLVie, plus elles répondent aux attentes des bénéficiaires. Les AG de SLVie servent à cela !

Elles sont formalisées via des fiches budget, une par activité, pour ensuite être votées en Conseil d'Administration de la CMCAS, mais un schéma simplifié vaut mieux qu'un long discours :



On constate que les bénéficiaires étant le principal intérêt des Activités Sociales, les SLVie sont au cœur de leur fonctionnement !

Est-ce que les SLVie ne proposent que des activités ?

Non ! les SLVie assurent un rôle important de **solidarité**. Elles sont le premier lieu d'échange pour tous problèmes que peuvent rencontrer les bénéficiaires. En cas de besoin d'un prêt d'honneur par exemple, ou encore pour des problèmes plus graves qui nécessitent une demande d'aide solidarité non remboursable, les élus de SLVie sont présents pour vous conseiller et vous appuyer dans vos démarches.

Les SLVie sont également le relais et l'appui des Réseaux Solidaires, dont la principale mission est de maintenir le lien social et solidaire avec les aînés, en effectuant à minima une visite par an aux bénéficiaires de plus de 75 ans.

Les membres de bureau de SLVie gèrent également le **patrimoine** présent sur leur périmètre. Attentif à l'entretien, à la bonne utilisation, au respect des règles de mises à disposition, ils

œuvrent au quotidien pour pérenniser les sites et les adapter aux besoins des bénéficiaires. Que ce soit des étangs ou des salles d'activités, les élus, appuyés par de valeureux bénévoles, donnent de leur temps pour entretenir et valoriser le patrimoine, votre patrimoine.

Et alors, quels sont les différents mandats d'élus dans les SLVie ?

Comme vu précédemment, il y a les membres de bureau et les délégués de SLVie. Ces deux types de mandat ne peuvent pas être cumulatifs, et sont régis par le règlement commun. Voyons maintenant les différences entre les deux :

⇒ Membres du bureau de SLVie :

Ils administrent leur SLVie, par un bureau composé d'un président, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs correspondant et un secrétaire. Il se réunit à minima deux fois par an et est garant de la vie et du lien social avec les bénéficiaires. Il convoque également une AG une fois par an.

Ce sont les membres du bureau de SLVie qui impulsent les projets d'activités et qui doivent signaler les situations sociales particulières ou difficiles qui sont décelées ou signalées.

⇒ Délégués de SLVie :

Les délégués sont les représentants des bénéficiaires qu'ils côtoient dans leur travail, leur quartier, leur commune. Ils recensent les besoins, les interrogations, les avis de leurs mandants qu'ils transmettent aux membres du bureau de la SLVie ou qu'ils expriment à l'occasion des Assemblées Générales de la SLVie et de la CMCAS.

Ils ont également pour mission de représenter les bénéficiaires de leur SLVie au sein de l'Assemblée Générale de la CMCAS.

Ils sont élus à raison de 1 délégué pour 150 bénéficiaires ou fraction de ce nombre. Un nombre équivalent de délégués suppléants est également élu.

Mais... comment font-elles pour fonctionner ?

Les SLVie fonctionnent avec les personnes qui les font : les agents actifs et pensionnés élus font preuve d'**engagement** pour défendre et porter les valeurs des Activités Sociales et de proximité. Ils sont bénévoles et porteurs des valeurs du PAR et du POUR : PAR les agents et POUR les agents.

Des moyens leurs sont mis à disposition : local, bureaux, salle de réunion, etc... mais la principale ressource est **le temps**. L'accord sur les moyens bénévoles de 2018, signé par la délégation CFE-CGC et CFDT a drastiquement réduit les moyens mis à disposition des SLVie, principalement par la réduction du volume d'heure dédiés aux élus de proximité.

Aujourd'hui, la CMCAS dispose d'un volume de 2844 heures pour l'année, pour toutes les SLVie. Ce volume est insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins. A titre d'exemple, ils ne sont plus suffisants pour maintenir un détachement à 100% pour le correspondant de la SLVie de Bourges.

La répartition de ces heures est à la main du Conseil d'Administration de la CMCAS, dans le compte rendu succinct du CA.

C'est le cumul des mandats entre membre du bureau du CA de la CMCAS et de membre de bureau de SLVie qui permet aujourd'hui d'avoir un élu détaché permanent à Châteauroux et Nevers, deux SLVie avec un grand territoire géographique. Un temps plein SLVie est également attribué à Belleville, compte tenu du nombre de bénéficiaires sur le périmètre.

La réduction des moyens bénévoles, orchestrée par les employeurs, appuyée par certaines organisations syndicales, ne cherche qu'à réduire au silence les SLVie, et de fait tout ce qu'elles font pour vous, bénéficiaires des Activités Sociales. Mais c'est sans compter sur l'engagement de ces élus, qui continuent d'œuvrer pour le vivre ensemble, pour la solidarité, et qui donnent de leur temps et de leur énergie pour l'intérêt commun.

On parle beaucoup d'élus, mais ils sont élus par qui ? et comment ?

Les élus de SLVie sont élus tous les quatre ans, sur proposition de liste par les organisations syndicales représentatives sur le périmètre de la CMCAS et qui souhaitent proposer des candidats.

Il y a deux votes à réaliser lors de ce scrutin : 1 pour les membres de bureau, 1 pour les délégués, titulaires et suppléants. Le vote porte sur la liste complète, il n'y a pas à rayer ou ajouter de noms, car dans ce cas, le bulletin est considéré comme nul.

Ce sont les Ouvrants Droits, donc les agents des IEG, actifs et pensionnés qui peuvent voter, ainsi que les pensions de réversion. La mise en œuvre du scrutin est à la main du Conseil d'Administration de la CMCAS. Pour les prochaines élections, du 21 octobre au 15 novembre 2024, le scrutin sera sous forme de vote par correspondance, directement sur les sites de travail pour les actifs et par voie postale pour les pensionnés, mais vous serez bien sûr informé en temps voulu sur les modalités de scrutin.

Une fois élus, les membres du bureau de chaque SLVie se réunissent pour élire en leur sein un président, un vice-président, un secrétaire et un correspondant à minima.

L'aspect démocratique est primordial pour le fonctionnement des SLVie, afin de, comme vu précédemment, correspondre parfaitement à la typologie des bénéficiaires de leur périmètre. Procéder à une répartition mécanique en fonction du résultat des élections de CMCAS reviendrait à fausser la représentation de proximité des bénéficiaires. De manière générale, les Activités Sociales depuis leur création sont fortement attachées à l'enjeu démocratique, permettant de s'exprimer, d'émettre un avis, que chacun puisse s'exprimer par la voie des urnes.

Comment les rencontrer ?

Au quotidien ! vous pouvez rencontrer les élus sur leur site de travail, pour les pensionnés les SLVie proposent différentes permanences, et ils sont bien souvent présents lors des activités proposées. Bien sûr, vous pouvez également être mis en relation avec vos élus de SLVie via la CMCAS. Mais le temps fort de la vie démocratique des SLVie, ce sont leurs Assemblées Générales, ou AG, que chaque SLVie propose à minima une fois par an.

Une AG ? mais pourquoi ?

Si bien souvent dans une association l'AG sert à réélire les membres ou encore voter les différents rapports, ce n'est pas le cas dans les AG de SLVie. Les AG sont un moment d'expression libre, de partage, de questionnement et qui doit être force de proposition.

Vous avez des questions sur les Activités Sociales, qu'elles soient de proximité ou centralisées ? **Posez-les en AG de SLVie !** En fonction du périmètre de la question, la réponse sera instantanée, ou traitée par l'AG de la CMCAS pour être remonté nationalement, ou encore directement traitée par le CA de la CMCAS.

Vous avez des propositions à faire ? d'activités, de patrimoine, de vie courante ?

Proposez-les en AG de SLVie ! Par exemple, l'AG de la SLVie de Belleville – Cosne avait émis le souhait d'installer une douche dans la maison de Bannay, et après étude de la faisabilité, la réalisation a été validée en CA de CMCAS.

Vous souhaitez partager votre expérience en lien avec les Activités Sociales ? **Parlez-en lors de l'AG de votre SLVie !**

Maintenant que vous savez tout, n'hésitez pas à aller à leur rencontre !

